

Le Pays, votre territoire de projets

De grandes ambitions et des défis à relever ensemble
pour un territoire dynamique et solidaire



Axe n°1

Structurer et optimiser une économie performante et innovante

La construction d'une stratégie concertée doit permettre une réflexion économique globale et cohérente. Afin de soutenir ses entreprises et d'attirer de nouvelles activités, le territoire devra favoriser la fédération des acteurs, la mutualisation des moyens et la volonté de réfléchir et d'agir collectivement pour proposer les conditions favorables au développement économique.



Fiche action n°1

Une stratégie économique responsable, partagée et ambitieuse

Le Pays dispose d'un tissu économique riche dont la performance pourrait être accrue et maîtrisée par la mise en place d'une stratégie globale et concertée. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Organiser une conférence pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie ;
- Soutenir un projet de pépinière d'entreprises et les zones d'activité d'intérêt communautaire ;
- Favoriser les activités liées à l'économie sociale et solidaire (appels à projets) ;
- Contribuer à la structuration de 3 filières clés identifiées sur le Pays :
 - La filière bois,
 - La filière métiers d'art,
 - La filière équine,
- Soutenir les groupements d'employeurs ;
- Aider le commerce non sédentaire, itinérant ;
- Venir en aide aux opérations d'animations commerciales et de communication collectives.

Exemples : Financement de l'aménagement de la zone industrielle et commerciale communautaire des Prioles située à Dompierre-les-Ormes ou encore du projet de pépinière d'entreprises de Tournus dans le cadre du dispositif Ville d'appui.

Fiche action n°2

Des démarches de qualité et de durabilité au profit de l'économie agricole, viticole et forestière

L'agriculture constitue une activité essentielle pour le territoire autant dans sa contribution à l'économie du territoire que dans son rôle structurant pour le milieu rural. L'objectif global est de favoriser son maintien en mettant l'accent sur les démarches de qualité et de durabilité, qu'il s'agisse des productions ou des hommes. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Soutenir le développement des filières courtes et la valorisation des produits ;
- Valoriser les productions locales dans les cantines scolaires ;
- Agir en faveur de l'émergence de jardins et de vergers collectifs et/ou familiaux (appels à projets) ;
- Promouvoir l'agrotourisme et l'oenotourisme ;
- Soutenir la mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif ou de chartes forestières ;
- Accompagner les agriculteurs en difficulté ;
- Développer des échanges entre producteurs/transformateurs/chercheurs/industries dans le cadre du pôle de compétitivité VITAGORA.

Exemple : Financement de l'étude sur le développement des filières courtes portée par l'ADASEA de Saône-et-Loire.

Fiche action n°3

Une économie touristique cohérente et efficace

Même si le territoire dispose d'attraits bien identifiés, l'économie touristique pourrait gagner en structuration et en coordination. L'objectif central consisterait à mettre en place une réelle stratégie d'actions touristiques en cohérence avec les schémas départemental et régional et développer ainsi cette activité en lui conférant un rôle économique à part entière.

Pour y parvenir, le Pays souhaite :

- Aider à la formation des acteurs du tourisme ;
- Concourir à l'élaboration d'outils de communication ;
- Soutenir des opérations d'investissement collectif des offices de tourisme ;
- Créer ou améliorer des lieux d'accueil et d'information des touristes ;
- Soutenir les projets d'aménagement de sites structurants en relation avec le tourisme de pleine nature, le vignoble, le terroir, le tourisme fluvial et le patrimoine (appels à projets).

Exemple : financement de l'amélioration des conditions de visite des grottes de Blanot.

Axe n°2

Assurer la solidarité pour tous et permettre l'épanouissement de chacun

L'objectif est de garantir aux habitants des conditions de vie de qualité en optimisant le fonctionnement des services déjà présents sur le territoire. Cet aspect de l'attractivité du territoire passe par une réflexion globale sur l'offre de transport, sur l'habitat, sur l'organisation et l'accessibilité des services, sur la structuration de l'offre culturelle et sportive et sur l'assise d'un tissu associatif dense.

Fiche action n°4

Des services structurés et solidaires

Le territoire peut garantir l'épanouissement de chacun s'il propose une offre de services complète et accessible. Leur présence et leur développement expriment une volonté de solidarité et d'attractivité. Déjà dense sur le Pays, cette offre de services pourrait être optimisée par un travail partenarial renforcé entre les structures, en coordination avec les partenaires (socioprofessionnels, établissements publics, associations...). **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Soutenir les Relais Services Publics ;
- Elaborer un programme territorial pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- Développer l'accès à Internet et les espaces numériques ;
- Mettre en réseau les intervenants liés à l'éducation ;
- Mutualiser les outils de sensibilisation et de prévention à destination des jeunes ;
- Participer à l'accompagnement à la parentalité ;
- Créer des lieux d'accueil pour les enfants et les jeunes.

Exemple : financement de la Maison de l'enfance et de la jeunesse du Clunisois dans le cadre du dispositif Ville d'appui.

Fiche action n°5

Une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse et ouverte

Le Pays est l'un des territoires du département les plus dynamiques en termes d'offre culturelle. Toutefois, il semble important que les acteurs et les structures favorisent les échanges entre eux pour mieux se connaître et se développer mais aussi afin de renforcer l'organisation et l'accessibilité de tous à l'offre culturelle. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Encourager l'émergence de projets de coopération décentralisée ;
- Participer à l'organisation de rencontres entre les acteurs culturels du Pays et les habitants ;
- Soutenir les pratiques artistiques amateurs (appels à projets) ;
- Soutenir une manifestation d'échelle Pays dans le cadre de l'événement Cluny 2010 ;
- Aider à la diffusion et à la fédération des acteurs culturels : expérimentation d'un pass culturel, organisation de rentrées culturelles, actions cinématographiques... ;
- Favoriser la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique ;
- Valoriser le patrimoine rural.

Exemple : des projets d'acteurs culturels sont actuellement en cours de formalisation (élaboration d'un diagnostic culturel, investissement dans du matériel vidéo...).

Fiche action n°6

Des activités sportives et associatives soutenues et développées

Le tissu associatif, bien qu'actif sur le Pays, est fragilisé par un manque d'échanges et de mutualisation des moyens entre les structures.

Pour y parvenir, le Pays souhaite :

- Organiser un forum associatif axé sur la mise en réseau des acteurs ;
- Participer à la formation des bénévoles ;
- Favoriser l'acquisition d'équipements mobiles mutualisés ;
- Soutenir les équipements sportifs communautaires.

Exemple : financement de la rénovation et de l'agrandissement du terrain de football de Tramayes.

Fiche action n°7

Une offre de transport développée, optimisée et durable

Même si l'offre de transport est relativement bien étoffée, certains territoires ruraux et notamment les populations jeunes, âgées et handicapées connaissent des problèmes de mobilité qui peuvent être une faiblesse lourde pour l'accès à l'emploi, aux services ou aux activités de loisirs. L'offre de transport doit donc être adaptée à la population et optimisée. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Réaliser et mettre en œuvre un schéma de mobilité à l'échelle du Pays (plateforme mobilité, transports collectifs, à la demande, durables...).

Exemple : financement du nouveau transport hippomobile de la ville de Cluny.

Fiche action n°8

Une politique de l'habitat adaptée et cohérente et un aménagement de l'espace anticipé et maîtrisé

Se poser aujourd'hui la question de la gestion de l'espace c'est assurer la maîtrise de l'aménagement du territoire et non pas le subir. La maîtrise de l'espace constitue un véritable enjeu stratégique transversal à l'ensemble des orientations du projet. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Elaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- Participer à l'élaboration de Plans Locaux pour l'Habitat et à la conduite d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat thématiques ;
- Soutenir l'émergence de projets d'habitat durable ;
- Inciter et accompagner l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- Promouvoir l'approche environnementale de l'urbanisme.

Exemple : réflexions en cours pour l'élaboration d'un SCOT.



Axe n°3

Se mobiliser autour de l'exigence d'un environnement durable et valorisé

Cet axe engage le territoire dans sa participation à la prise de conscience collective sur la nécessité d'un développement durable du territoire avec pour finalité de réussir l'équilibre entre la protection des ressources (espaces, énergies, ressources naturelles...) et leur valorisation.

Fiche action n°9

Une production et une consommation responsables de l'énergie

Le territoire doit prôner la participation à l'effort global à réaliser sur les questions énergétiques et chercher à faire de cette priorité un atout pour le dynamisme économique et pour l'attractivité du territoire. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Mettre en place un Plan Climat Territorial ;
- Sensibiliser aux enjeux énergétiques ;
- Envisager le soutien à la création d'un Point Info Énergie à l'échelle du Pays ;
- Valoriser le compostage et le co-compostage ;
- Développer et structurer la filière bois-énergie et bois-construction.

Fiche action n°10

De bonnes pratiques de préservation des milieux et des ressources

L'environnement et le patrimoine architectural du territoire sont riches ; les préserver c'est conserver des atouts indéniables pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Il relève de la responsabilité de chacun de les protéger, c'est pourquoi l'action du territoire doit viser la sensibilisation à la problématique environnementale auprès des habitants, des professionnels, des élus et veiller à son application concrète dans les pratiques de la vie quotidienne et professionnelle. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Mettre en valeur la biodiversité ordinaire ;
- Informer, sensibiliser tout type de public à l'intérêt de préserver les ressources ;
- Favoriser la réduction de la production de déchets par la sensibilisation, la communication.

(Aides dans le cadre d'appels à projets).

Axe n°4

S'appuyer sur une gouvernance dynamique et participative

Il s'agit de l'axe transversal relatif au mode de gouvernance nécessaire pour porter les ambitions de ce projet. Le territoire doit constituer un lieu privilégié de dialogue et de partenariats dans lequel les acteurs construisent et mettent en œuvre leur projet de développement.

Fiche action n°11

Une animation territoriale adaptée aux objectifs stratégiques

La participation de l'ensemble des forces vives au projet territorial constitue une véritable valeur ajoutée car c'est tout à la fois une source permanente d'enrichissement du projet et une implication de l'ensemble des acteurs locaux. Par ailleurs, l'inscription du développement durable dans toutes les orientations du Pays ne peut trouver un écho dans les actions concrètes que si l'information est relayée auprès de tous les acteurs et que la sensibilisation est généralisée.

La communication est un enjeu transversal à toutes les orientations stratégiques et conditionne leur concrétisation et leur appropriation. **Pour y parvenir, le Pays souhaite :**

- Animer le territoire : mobiliser les techniciens, les élus au sein du Pays et la participation citoyenne au travers du Conseil de développement ;
- Mettre en place des outils de communication ;
- Evaluer la politique du Pays.


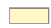



Exemple : réalisation de cette plaquette.

L'intégralité du contrat est consultable sur le site internet du Pays : www.pays-sud-bourgogne.fr

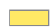



Un territoire articulé entre espaces ruraux et espaces urbains

5 Communautés de Communes :
31 435 habitants, 702km²

-  la Communauté de Communes du Clunisois
-  la Communauté de Communes du Mâconnais-Charolais
-  la Communauté de Communes du Mâconnais-Val de Saône
-  la Communauté de Communes de Matour et sa Région
-  la Communauté de Communes du Tournugeois

1 Communauté d'Agglomération :
60 861 habitants, 230 km²

-  la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL)

1 commune isolée :
214 habitants, 6 km²
 Clermain



A quoi sert le Pays ?

- Mobiliser les acteurs locaux (élus, institutions, associations, socioprofessionnels, habitants...) autour de questions portant notamment sur le développement économique, l'amélioration des conditions de vie des habitants et la préservation de l'environnement et du patrimoine.
- Favoriser la participation citoyenne et le débat grâce au Conseil de développement.
- Créer des partenariats et de la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.
- Mettre en commun les initiatives locales et mutualiser les moyens pour plus de cohérence et de complémentarité.
- Penser le territoire à une nouvelle échelle afin de consolider et de structurer un espace dynamique, attractif et doté de nombreux atouts.

Le Pays est un bon moyen de faire des économies d'échelle et d'orienter une partie des subventions publiques sur des projets répondant à des enjeux collectifs.

Comment est-il financé ?

Le contrat est conclu entre l'Etat, la Région, le Département et les Communautés de Communes et d'Agglomération sur une période allant de 2009 à 2013.

Le Contrat de Développement Territorial Sud Bourgogne mobilise :

- 1 300 000 € du Conseil régional
- 400 000 € de l'Etat
- 125 000 € du Conseil général pour l'année 2009
- 140 000 € de l'Europe
- 500 000 € attribués par le Conseil régional du fait de la signature d'un contrat commun avec l'Agglomération et à mobiliser conjointement avec la CAMVAL
- 333 040 € attribués par le Conseil régional à Cluny dans le cadre du dispositif Ville d'appui
- 388 970 € attribués par le Conseil régional à Tournus dans le cadre du dispositif Ville d'appui
- 20 000 € attribués par le Conseil régional au Conseil de développement

Soit plus de 3 207 000 € engagés par les partenaires financiers pour des projets de développement local qui n'auraient pu être mobilisés sans le Pays.

En plus de ces enveloppes, d'autres crédits déjà existants du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe peuvent être mobilisés : les crédits dits sectoriels.

Le Pays, qui le compose ?

Une association

Composition : présidents ou représentant des intercommunalités, conseillers régionaux et généraux du secteur, maires ou représentants des 2 villes d'appui (Cluny et Tournus) et de la ville centre (Mâcon).

Rôles : valide et met en œuvre la politique du Pays ; contractualise avec les financeurs ; décide de l'attribution des aides aux porteurs de projets.

Les membres du Conseil d'administration du Pays :

André PEULET, Président du Pays et Conseiller général du canton de Lugny
Jean-Paul AUBAGUE, Président de la Communauté de communes de Matour et sa région
Jean-Pierre CHERVIER, Délégué communautaire de la Communauté de communes du Mâconnais-Val de Saône
Catherine GABRELLE, Présidente de la Communauté de communes du Tournugeois
Claude GRILLET, Délégué communautaire de la Communauté de communes du Clunisois
Philippe MIGNOT, Président de la Communauté de communes du Mâconnais-Charolais
Claude PATARD, Président de la CAMVAL

Maurice BENAS, Conseiller général du canton de Tramayes
Gérard BUATOIS, Conseiller général du canton de Tournus
Armand CHARNAY, Conseiller général du canton de Matour
Gérard COLON, Conseiller général du canton de Mâcon Nord
Jean-Luc FONTERAY, Conseiller général du canton de Cluny
Pierre MARTINERIE, Conseiller général du canton de Mâcon Sud
Joëlle MARZIO, Conseillère générale du canton de Mâcon Centre
Gilbert THOMAS, Conseiller général du canton de Bâgé-le-Châtel

Chantal BATHIAS, Conseillère régionale
Bernard CHEVALLIER, Conseiller régional
Pierre TERRIER, Conseiller régional

Jean-Patrick COURTOIS, Maire de Mâcon, ville centre
Jean-Luc DELPEUCH, Maire de Cluny, ville d'appui
Jean LEGROS, Maire de Tournus, ville d'appui

Un Conseil de développement

Composition : société civile, associations, socioprofessionnels, habitants, institutions, élus (sauf dans le CA)...

Rôles : organe consultatif participant au développement du territoire en tant que lieu d'échanges, de propositions et de débats. A notamment contribué à l'élaboration de la charte et du programme d'actions pluriannuel ; donne son avis sur les projets présentés au Pays.

Les membres du Conseil d'administration du Conseil de développement :

Titulaires

Chantal TRAMOY, Présidente du Conseil de développement et Présidente de l'association DACC (Développement des activités culturelles en Clunisois)
Xavier COSNARD, Directeur de la Fédération départementale des maisons familiales rurales
Pascal CRANGA, Délégué départemental de la SEMA (Société d'encouragement aux métiers d'art)
Bertrand DEVILLARD, Directeur du SPANC du Clunisois et du SIRTOM de la Vallée de la Grosne
Raymond GRIFFON, Co-Président de l'Université rurale du Clunisois
Cyrille LEGER, Agent de développement à la Fédération départementale des foyers ruraux de Saône-et-Loire
Robert MARTIN, Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Pierrick RABAUD, Responsable du Service enfance et jeunesse de la Communauté de communes du Clunisois

Suppléants

Isabelle GONNET, Directrice du CCAS / Foyer logement de Cluny
David KEMPTON, Administrateur de l'association Luciol / Cave à musique
Pierre LACHAMP, Administrateur du Comité départemental de la protection de la nature
Benoît MOUSSET, Directeur de la Boutique de Gestion de Saône-et-Loire
Mickaël RAMALHOSA, Responsable du Service enfance et jeunesse de la Communauté de communes du Mâconnais Val de Saône
Jean-Pierre RENIAUD, Administrateur de l'association UFC 71

Un Comité mixte

Composition : Conseil d'administration (CA) du Pays Sud Bourgogne et titulaires du CA du Conseil de développement.

Rôles : articulation entre l'association Pays et le Conseil de développement ; donne notamment son avis sur les projets présentés au Pays.

L'équipe du Pays se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans la réalisation de votre projet. N'hésitez pas à la contacter au 03.85.20.91.10

L'équipe technique :
Véronique BONNET
Valérie DUPRE
Marie-Laure FABBRO

J'ai un projet ! A qui dois-je m'adresser ?

- 1 Contacter l'équipe technique du Pays pour un premier échange et une prise de rendez-vous.
- 2 Rencontrer l'équipe technique afin de discuter du projet et préparer le dossier de demande d'aide financière si l'opération est éligible au contrat de Pays. Si ce n'est le cas, l'équipe pourra vous réorienter vers un meilleur interlocuteur.
- 3 Déposer le dossier complet de demande de subvention auprès du Pays.

Une fois le dossier déposé, que devient-il ?

- 1 Instruction du dossier par l'équipe technique du Pays.
- 2 Présentation du dossier pour avis, au Comité mixte.
- 3 Présentation pour avis technique aux partenaires financiers.
- 4 Validation de la demande de subvention par le CA du Pays. (accord de tout ou partie de l'aide sollicitée)
- 5 Validation définitive par le Conseil régional, l'Etat ou le Conseil général selon le financeur pressenti et signature d'une convention de financement.
- 6 Versement de la subvention sur justificatifs des dépenses.

Prévoir au moins un délai de 3 mois avant d'obtenir l'attribution définitive de l'aide financière.

Pays Sud Bourgogne
5 place du marché
71250 CLUNY

Tél. 03.85.20.91.10
Fax : 03.85.34.42.48

contact@pays-sud-bourgogne.fr
www.pays-sud-bourgogne.fr

Partenaires
financiers

